

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

15. MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

A la suite d'une étude de réhabilitation de l'ancienne Clinique de l'Humeur, la Ville de Quimperlé a pris la décision d'y réaliser une Maison des Services au Public en vue d'y installer des activités municipales, communautaires, mais également de l'Etat, dans le domaine Social, de la Famille, de la Jeunesse et de l'Insertion Emploi. Les MSAP ont pour but de délivrer un nombre important de services pour les démarches de la vie quotidienne en un lieu unique.

La Communauté d'Agglomération de Quimperlé a manifesté un vif intérêt pour ce projet. Il répond à ses besoins en locaux et permet de développer l'offre de services communautaires dans les domaines de la jeunesse et de la prévention.

Suite aux études menées par le cabinet d'architecture SABA (St-Brieuc,22), la phase d'appel d'offres s'est déroulée entre mi-2018 et mi-2019.

Après une phase de désamiantage fin 2018, les travaux de réhabilitation ont débuté en octobre 2019, après attribution de la totalité des marchés de travaux, pour un coût total de 1 784 326 € HT (coût d'objectif global : 2 020 726 € HT)

Dans ce contexte, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération et de conclure une convention de partenariat financier avec Quimperlé Communauté définissant le niveau, les conditions et les modalités de participation de la Communauté au financement du volet investissement du bâtiment partagé.

Il est proposé que la Ville de Quimperlé, en tant que propriétaire, assure la pleine maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation des bâtiments. Toutes les dépenses (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, missions annexes, contrôle technique, assurance dommage ouvrage, etc.) liées à aux travaux d'aménagement des locaux seront prises en charge directement par la Ville de Quimperlé, maître d'ouvrage. La Communauté verse un fonds de concours au titre d'un droit d'occupation, toutes charges comprises (entretien, fluides, assurances, maintenance courante.), des parties occupées pour les besoins communautaires, soit 351,50 m².

Conformément à l'article L5216-5 VI du CGCT, relatif aux fonds de concours ainsi qu'au plan de financement annexé à la convention, le montant du fonds de concours prévisionnel s'établit à 409 063,00 €.

Deux autres conventions de partenariat seront proposées aux deux assemblées délibérantes afin de statuer respectivement sur la gestion locative des espaces communs occupés (droit d'occupation, remboursement des fluides, assurances, contrats de maintenance..) et sur les modalités d'occupation de la MSAP (modalités d'accueil des usagers, horaires d'ouverture, prise en charge d'une partie de la rémunération du personnel d'accueil.)

Depuis avril 2019, le réseau des MSAP est devenu France Services, avec un triple objectif d'une plus grande accessibilité, une plus grande simplicité des démarches et une qualité de service renforcée.

Partageant ces préoccupations, le projet de MSAP de Quimperlé fera l'objet d'une demande de labellisation France Services.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement actualisé du projet de Maison des Services au Public :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Taux de subvention	Montant prévu
MAITRISE d'ŒUVRE	169 700 €	ETAT - DETR	18,56%	375 000 €
TRAVAUX	1 784 326 €	ETAT - FNADT	14,85%	300 000 €
Mission SPS- sondage-divers	41 700 €	CONSEIL REGIONAL	4,95%	100 000 €
VRD - abords immédiats	25 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4,95%	100 000 €
		QUIMPERLE COMMUNAUTE	20,24%	409 063 €
		QUIMPERLE	36,46%	736 663 €
TOTAL (HT)	2 020 726 €		100,00%	2 020 726 €

- d'approuver la convention de partenariat financier avec Quimperlé Communauté pour la construction de la Maison des Services au Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 5 février 2020

P.J. : convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.